

Demande de copie intégrale ou d'extrait avec filiation d'acte de naissance ou de mariage
Décret N° 62-921 du 3 août 1962 modifié par le décret N° 97-852 du 16 septembre 1997

Quel acte demandez-vous ?

- Copie intégrale d'acte de naissance Copie intégrale d'acte de mariage
 Extrait avec filiation d'acte de naissance Extrait avec filiation d'acte de mariage

Nombre d'exemplaires :

Nombre d'exemplaires :

Au nom de :

Nom :	Prénom :
date de naissance :	Lieu de naissance :
Le nom de l'époux épouse (nom de jeune fille) (1) :	
La date du mariage (1) :	
Le nom et prénom usuel du père (2) :	
Le nom (de jeune fille) et prénom usuel de la mère (2) :	

Renseignements concernant le demandeur :

Nom : **Prénom :**

Adresse :

.....

N° de téléphone :

Ou adresse mail :

Si l'acte demandé n'est pas votre acte de naissance ou votre acte de mariage,
Veuillez indiquer votre lien de parenté :

► Pièce à joindre dans tous les cas : Copie d'une pièce d'identité

Date :

Signature du demandeur :

(1) seulement si l'acte demandé est une copie intégrale ou un extrait avec filiation d'un acte de mariage.

(2) Seulement si le parent est indiqué dans l'acte, sinon précisez son absence dans l'acte.

Pour un acte de mariage, seuls les noms et prénoms des parents d'un des conjoints devront être indiqués